

Commune des Bouchoux

Département du Jura

Arrondissement de Saint-Claude

Canton de Côteaux du Lizon



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS de la séance du Conseil Municipal du lundi 2 décembre 2024

| Numéro | Libellé | Résumé | Vote |
|----------|--|--|--|
| 2024-062 | Assurances risques statutaires | Le Conseil Municipal retient la proposition de Groupama : CNRACL 7,08 % - IRCANTEC 1,39 % pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 pour l'assurance des risques statutaires du personnel | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-063 | Protection sociale Prévoyance | Le Conseil municipal retient le principe de la labellisation. L'agent devra justifier son adhésion à un contrat labellisé pour percevoir la participation employeur | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-064 | Protection sociale Santé | Le Conseil municipal retient le principe de la labellisation. L'agent devra justifier son adhésion à un contrat labellisé pour percevoir la participation employeur | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-065 | Budget principal : décision modificative n° 1 | Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-066 | Budget principal : décision modificative n° 2 | Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°2 | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-067 | Budget principal : décision modificative n° 3 | Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°3 | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-068 | Budget principal : décision modificative n° 4 | Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°4 | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-069 | Budget Assainissement : décision modificative n° 2 | Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°2 | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-070 | Budget Assainissement : décision modificative n° 3 | Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°3 | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-071 | Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif | Le Conseil municipal décide de fixer à 0,01 € HT/m ³ la contre-valeur correspondant à "la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif" devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025 | 9 voix pour dont 2 pouvoirs, 1 abstention |
| 2024-072 | Contrat Portage de repas : formule de révision tarifaire | Le Conseil municipal accepte la nouvelle formule de révision tarifaire | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |
| 2024-073 | Classement de la parcelle ZD 213 en zone agricole dans le futur PLUi | Le Conseil municipal charge le maire de demander le classement dans le futur PLUi de la parcelle ZD 213 auprès de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude | 9 voix pour dont 1 pouvoir, 1 abstention (pouvoir) |
| 2024-074 | Gel des coupes de bois vert au plan de gestion communal 2025 | Le Conseil municipal décide du gel des coupes de bois vert pour l'année 2025 | 8 voix pour dont 1 pouvoir, 1 abstention, 1 abstention (pouvoir) |
| 2024-075 | Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF | Le conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF | 10 voix pour dont 2 pouvoirs |

Certifié affiché le 9 décembre 2024

Le Maire

Jérôme GRENARD

